

PÔLE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Signature des Publications Suivi :

NOTE

A l'attention du Conseil d'administration

OBJET: Référencement au PRES L'UNAM des publications scientifiques

Contexte et Objectifs

La signature sous l'appellation « Université Nantes Angers Le Mans » de la production scientifique réalisée dans les unités de recherche des membres du PRES fait partie des missions exposées dans le décret de création du PRES du 31 décembre 2008.

L'objectif de cette action est d'accroître le référencement des publications scientifiques réalisées par les chercheurs des établissements membres de L'UNAM, en vue notamment de mieux apparaître dans les classements nationaux, d'accroître la notoriété de ses établissements membres, et de faciliter le traitement des données par les producteurs de revues et ultérieurement leur repérage dans les bases de données.

Dans ce cadre, un groupe de travail (dont on trouvera les conclusions en Annexe 1) s'est réuni le 11 mai 2010 afin de proposer un format pour le référencement au PRES L'UNAM des publications scientifiques.

Modalités de mise en œuvre

Pour faire suite à la proposition du Bureau du 16 juillet 2010, il est présenté au Conseil d'Administration le format suivant :

« LUNAM Université » comme signature en première position.

Les modalités de mise en œuvre de cette résolution seront transmises aux laboratoires, via les chefs d'établissements, sous la forme d'une note reprenant les éléments figurant en Annexe 2.

Le Président



Proposition d'un format pour le référencement au PRES L'UNAM dans les publications des laboratoires ayant pour tutelle un établissement du PRES

- **1- Objectif** : améliorer la lisibilité et faciliter une analyse statistique fiable, via les bases de données de type *ISI Web of Science*, de la production scientifique des personnels des entités et organismes suivants :
 - le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur de la région ;
 - les universités et instituts (via des acronymes courts et non sujets à variabilité tels que : Université de Nantes, Université d'Angers, Université du Mans, Ecole Centrale de Nantes, Ecole des Mines de Nantes...);
 - les EPST (CNRS, INSERM, « INRA »...) ou EPIC (CNES, ONERA, BRGM ...);
 - les laboratoires (via l'acronyme ou le nom complet, non sujets à variabilité) :
 - la France (via « France » dans l'adresse).

Pour atteindre cet objectif, il faut :

- a) l'unicité (non-variabilité) des acronymes (ou des noms) essentielle à la construction d'indicateurs sur un long terme ;
- b) que les adresses soient simples et courtes : une seule adresse postale complète associée à l'auteur de correspondance

2 - Proposition:

Les conclusions du Groupe de Travail (cf : composition en annexe) mis en place sont les suivantes :

- a) Le GT est unanime pour que le référencement établi soit ordonné dans l'ordre descendant depuis le PRES (le plus large) jusqu'au laboratoire ; (cf : compte-rendu de réunion en annexe) ;
- b) Pour que le PRES soit reconnu comme établissement universitaire, il faut que le mot Université (ou ses déclinaisons) soit dans l'étiquette du PRES. Sinon, le PRES sera considéré comme un EPST (comme le sont le CNRS, l'Inserm...) et n'apparaîtra pas dans les classements des universités :
- c) La confusion éventuelle avec l'Université Nationale Autonome du Mexique doit être levée. Pour cela, il est proposé au CA du PRES que le libellé soit :
 - i) Université NAM
 - Ou ii) LUNAM Université
- d) La liste complète ordonnée des référencements aux membres du PRES ainsi que le référencement aux EPST non membres est quasiment impossible à faire, du fait de la multiplicité des situations¹. La proposition ci-dessous est donc limitée au cadre *stricto sensu* de la mission initiale définie dans le décret initial « mentionner le PRES ».

¹ D'autant plus que les recommandations sur les mentions sur les publications font partie des contrats quadriennaux signés, indépendamment, par chaque établissement.



Le format proposé est le suivant :

acronyme de l'UNAM (à choisir § 3c) ; « autres établissements y compris les organismes »; [acronyme labo (nom complet du labo)]; [Adresse postale]²

3 - Recommandation:

Par ailleurs, le groupe de travail souhaite attirer l'attention du CA sur le point suivant. Le rapport de l'IGAEN (Rapport n° 2010-014) sur le bilan des PRES montre que le référencement aux PRES dans les publications reste faible malgré l'engagement pris, initialement, par les acteurs. Ceci tient, en partie, à la non application concrète des décisions prises et à l'absence d'indicateurs destinés à évaluer, *a posteriori*, l'impact de ces décisions.

Le GT recommande aux établissements de mettre en application la décision et de mesurer (observatoire....) son application.

Composition du Groupe de Travail

M. Guglielmi CM PRES

L. GuillopéP. PacaudF. Ch WolfeUniversité de NantesUniversité de Nantes

Ch. Baufreton Chu Angers-Université d'Angers Jean-marie Chrétien Responsable bibliométrie CHU Angers

J.L. Boimond Université d'Angers

M. Salle Université d'Angers

Y. Aurégan Université du Maine G. Dujardin Université du Maine H. Aji Université du Maine

Pierre Cointe Ecole des Mines de Nantes

Jean-Yves Hascoët Ecole Centrale de Nantes

F. De Larrard LCPC (remplaçé par O. Havas)

M. Dematieu INSERM

J.F. Thibaut INRA

P. Saubost CNRS

Experts: A. Sigogneau CNRS (UPS IPAM)
J.M. CHRETIEN CHU d'Angers

² La recommandation du format final de l'adresse (mono-ligne, multiligne) est un autre point qu'il faudra décider en fonction des collaborations avec les EPST (par ex : les règles INSERM sont différentes des règles CNRS).



Immeuble MANNY — 19 bis rue La Nouë Bras de Fer 44200 NANTES, France
Tél. 02 28 08 14 00 – fax. 02 28 08 14 01

Référencement au PRES « L'UNAM » des publications scientifiques

Le PRES UNAM a été officiellement créé au 1er Janvier 2009. Le décret de création fait état de plusieurs missions dont :

- la signature sous l'appellation « Université Nantes Angers Le Mans » de la production scientifique réalisée dans les unités de recherche des membres ;
- 1- Le format retenu pour le référencement au PRES L'UNAM des publications des laboratoires ayant pour tutelle un établissement membre du PRES, et conformément au Conseil d'Administration du PRES, est le suivant :

LUNAM Université; « autres établissements y compris les organismes »; [acronyme labo (nom complet du labo)]; [Adresse postale]

La référence au PRES sous l'expression « LUNAM Université » doit être en première position et sans aucune modification³.

- 2- L'application de cette disposition est confiée aux responsables des établissements membres fondateurs et associés du PRES.
- 3- Le PRES met en place avec les établissements un dispositif permettant de mesurer l'impact de ce référencement.

³ Ceci est indispensable pour que la consolidation des indicateurs de bibliométrie soit possible.



Immeuble MANNY — 19 bis rue La Nouë Bras de Fer 44200 NANTES, France
Tél. 02 28 08 14 00 – fax. 02 28 08 14 01